

Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 5 mai 1997, sur la pétition intitulée: «Paniers de basket à l'école Pré-Picot».

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de replacer, dans les plus brefs délais, les panneaux de basket et d'autoriser l'utilisation de ceux-ci 7 jours sur 7 dans des heures normales.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

A la suite du rapport N° 214 A d'avril 1997 de la commission des pétitions, la demande des pétitionnaires relative à la réinstallation des paniers de basket à l'école Pré-Picot a été exécutée. Le Service des écoles et institutions pour l'enfance, après avoir déplacé le terrain de sport à l'arrière du bâtiment scolaire, a réinstallé les paniers.

Depuis la mise en place de cette mesure, aucune plainte n'est parvenue au Service des écoles.

Cependant, à la fin du mois de septembre 2008, la société Gérofinance adressait un nouveau courrier au Service des écoles, lui faisant part de nouvelles doléances émanant d'habitants qui se plaignent à nouveau de nuisances sonores dues à des jeux de ballon dans le préau de l'école Pré-Picot. Le service va devoir évaluer cette nouvelle situation.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Manuel Tornare

Le 12 novembre 2008.